

Protocole pour la réouverture des accueils collectifs de mineurs à compter du 12 mai 2020

07
Mai
2020

À compter du 12 mai 2020, la réouverture des accueils collectifs de mineurs interviendra de manière progressive.

- A compter de cette date, les accueils sans hébergement pourront reprendre leur fonctionnement : les accueils périscolaires et extrascolaires, les accueils de jeunes ainsi que les activités sans hébergement des accueils de scoutisme.
- Les activités avec hébergement, moins nombreuses durant cette période, ne pourront pas reprendre jusqu'à nouvel ordre sous réserve d'une évaluation de la situation épidémiologique.

Cadre juridique

Le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit la suspension des ACM jusqu'au 11 mai 2020. Il faut donc envisager la reprise des activités de certains accueils et le maintien de la suspension des autres, en s'inscrivant dans les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire définies par décret en cours de modification.

Durée des mesures : du 12 mai 2020 au 2 juin 2020. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

L'interdiction d'ouverture est maintenue jusqu'au 2 juin pour les accueils avec hébergement.

Mise en œuvre de la mesure :

1. Calendrier de la reprise et publics concernés

Il s'agit d'appliquer, en les adaptant aux ACM, les choix opérés pour les établissements scolaires.

- Cette reprise d'activité se fera de façon progressive :
 - à partir du 12 mai pour les mineurs reçus dans les écoles maternelles et élémentaires sur tout le territoire ;
 - à partir du 18 mai, en zone verte, pour les autres mineurs.
- Les organisateurs volontaires pourront redémarrer leurs activités pour les publics identifiés aux dates susmentionnées.
- L'accueil prioritaire au sein des ACM pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, quel que soit leur âge, est maintenu.

2. Type d'accueils concernés

- Sont concernés par la reprise d'activités, les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, les accueils de jeunes et les activités sans hébergements des accueils de scoutisme sous certaines conditions ;

- Les activités accessoires avec hébergement (mini camps) demeurent suspendues, sauf pour l'accueil d'enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou de l'aide sociale à l'enfance ;

3. Règles et conditions d'organisation des activités

▪ Nombre de mineurs

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Cependant, il devra être fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Le respect de la distanciation sociale nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de jeunes susceptibles d'être accueillis dans les ACM.

▪ Les activités de scoutisme

Les activités de scoutisme sans hébergement peuvent se tenir sous conditions.

- Le groupe ne comporte que 10 participants, encadrants compris.
- Les activités ne se tiennent que dans les lieux ne faisant pas l'objet de restrictions d'accès, qu'elles soient nationales ou locales.
- Les activités prévues au II de l'article 2 de l'arrêté du 21 mai 2007 relatif aux conditions d'encadrement des accueils de scoutisme sont suspendues jusqu'à nouvel ordre (les explorations sans encadrement sur place)

▪ Lieux d'activités

Les mineurs provenant d'écoles différentes pourront être reçus au sein d'un même accueil. Cependant, la constitution des groupes d'activités devra être opérée en rassemblant les jeunes d'une même école ou groupe scolaire.

▪ Les locaux

- L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés pour les ACM, enregistrés à cet effet auprès des DDSP/PP. Il est néanmoins demandé aux organisateurs de privilégier l'organisation des activités dans les écoles ou des locaux proches de ces dernières afin de limiter les déplacements de mineurs.

— L'organisateur doit respecter strictement les recommandations sanitaires ci-après :

- le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé avec une plus grande fréquence (deux fois par jour).
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]).

Protocole pour la réouverture des accueils collectifs de mineurs à compter du 12 mai 2020

07
Mai
2020

- Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités.
- La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savons pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).
- Les salles d'activités devront être équipées en flacons ou distributeurs de solutions hydroalcooliques. Ces dernières seront utilisées par les mineurs sous le contrôle d'un encadrant.
- Le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable, doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit être aussi pratiqué lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des récréations et en entrant et en sortant de la cantine et de l'école. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une SHA, sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée.
- L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation sociale, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil. Les horaires d'arrivée et de sortie peuvent, par exemple, être échelonnés.
- Avant l'ouverture, et en fonction du nombre d'élèves accueillis, un marquage au sol est installé devant l'accueil de manière à inciter parents et élèves à respecter la distanciation d'un mètre minimum. Si la configuration des locaux et la sécurité le permettent, deux accès simultanés sont organisés.
- sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.
- Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux).
- **Le port du masque**
 - Le port du masque est obligatoire pour les encadrants des accueils et pour les personnes au contact des mineurs.
 - Le port du masque n'est pas obligatoire pour les mineurs des écoles maternelles et élémentaires, sauf lorsqu'un mineur présente des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel

cas, il est isolé, muni d'un masque, dans l'attente de ses responsables légaux. Il est proscrit pour les élèves de maternelle.

- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs inscrits au collège.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants, s'ils le souhaitent, et si ceux-ci sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes
- Les masques seront fournis par les organisateurs pour les encadrants.

■ **Les activités**

- Les activités doivent être organisées par petits groupes, de 12 enfants maximum.
- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil, et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.
- Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
- Lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc. le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.
- Les activités, y compris celles de plein air, doivent être organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit.
- Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil ne peuvent rassembler plus de 10 personnes, encadrants compris.
- Les sorties à proximité du lieu d'accueil sont autorisées dans les bibliothèques, petits musées, parcs et jardins qui seraient ouverts, sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès à ces équipements. Le groupe en sortie ne peut rassembler plus de 10 personnes, encadrants compris.
- Dans la mesure du possible, il convient de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.
- L'organisation de plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.
- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrières.

▪ **Les activités physiques**

- Des activités physiques peuvent être organisées dans les ACM, dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.
- Ces activités doivent être conformes aux règles édictées par le ministère des sports ;
- Elles sont organisées dans l'enceinte de l'école ou de l'accueil ou à proximité immédiate de ceux-ci.
- Si elles sont organisées à l'extérieur de l'accueil, elles ne peuvent pas rassembler plus de 10 personnes, encadrement compris.
- Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

▪ **Les transports**

- Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés dans le cadre des ACM, notamment ceux utilisés pour amener les mineurs sur le lieu d'accueil et pour les ramener après ce dernier.
- Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.
- Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.
- L'utilisation des transports en commun est proscrite durant la première phase du déconfinement.

▪ **La prise de température**

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- Les ACM doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

▪ **La restauration**

- La restauration doit être envisagée sous forme de panier ou de plateaux repas distribués aux mineurs au sein des accueils. A défaut, l'organisation des temps de restauration et l'accès à la cantine doit être conçu de manière à limiter au maximum les files d'attente. Les jeunes déjeunent à distance d'un mètre au moins l'un de l'autre.
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

4. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

5. Rôle des préfets de département et des services déconcentrés (DR(D)JSCS, DDCS-PP, DJSCS)

- Le préfet peut s'opposer à la tenue des ACM dans les départements à forte circulation du virus et, le cas échéant, dans tous les départements, restreindre leur accès.
- Les déclarations et demandes d'autorisation des ACM sont effectuées selon les procédures prévues par la réglementation. Les déclarations peuvent, de façon dérogatoire, être effectuées jusqu'à deux jours avant l'accueil, contre deux mois en principe.
- Les Préfets et leurs services assureront le suivi des accueils réouverts.

PROJET D'ACCUEIL SPECIFIQUE COVID-19 (Mis à jour le 19 mai)

Suite à un fonctionnement sur la première semaine de reprise (du 12 au 15 mai 2020), ce projet est réactualisé.

Préambule

Qu'est ce que le COVID-19 ?

Le COVID-19 fait partie de la famille des coronavirus, qui forment une grande famille de virus, responsables généralement de rhumes et de syndromes grippaux bénins. Ils peuvent néanmoins présenter des formes graves.

La transmission

La première source de transmission :

La maladie se transmet par les gouttelettes (postillons, sécrétions projetées invisibles lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux).

Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

La seconde souche de transmission

Contact de surfaces infectées par des gouttelettes (postillons), par nos mains portées ensuite au visage (ce geste est effectué plus d'une fois par minute) ces gouttelettes sont ainsi respirées.

Notre personnel sera **informé** des mesures préventives et des bonnes pratiques d'hygiène par le biais d'une réunion en vidéo conférence avant le début des activités.

I. PROTOCOLE D'HYGIENE

Les bons réflexes (Annexe 1)

Prévenir les risques de contaminations au travail :

Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon liquide (le séchage devant se faire de préférence avec un essuie mains en papier à usage unique), ou se frictionner régulièrement les mains avec une solution hydro-alcoolique.

Tousser et éternuer dans le creux de son coude, ou en se couvrant la bouche et le nez avec un mouchoir.

Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique en cas d'écoulement nasal et les jeter immédiatement dans une poubelle munie d'un sac plastique.

Ne pas se faire la bise ou se serrer la main.

Le port du masque est obligatoire pour tous les accueillants aux entrées des structures. (Attention au port du masque : appliquer les règles de sécurité : ne plus les enlever etc..)

Le lavage des mains, en arrivant sur site, toutes les heures et avant le départ du site pour le personnel présent et les enfants accueillis est obligatoire.

La prise de température : sera effectuée par les familles avant d'arriver sur la structure d'accueil. Dans la journée en cas de suspicion (maux de tête, toux, etc...), cette prise de température sera effectuée par la direction. Si l'enfant a plus de 37°8 seront mises en place les mesures qui s'imposent : isolement de l'enfant, appel de la famille, Mairie et FOL prévenus). En cas d'impossibilité d'avoir les familles, nous appellerons des pompiers.

Cet enfant portera un masque et sera isolé en attendant la venue de ses parents qui auront été contactés.

Une fiche de liaison est mise en place afin de répertorier les différentes suspicions.

Annexe 2 : Fiche de liaison enfant malade

En cas de suspicion d'enfant malade : pas d'affolement, en parler à la direction qui fera le nécessaire.

Le téléphone personnel est source de microbe : ne pas l'utiliser pendant le fonctionnement. Il reste dans votre sac.

Vos affaires personnelles sont à laisser dans votre véhicule dans la mesure du possible.

Prévoir votre stylo personnel.

Dans l'hypothèse où vous êtes porteur du virus (température, toux etc...) rester chez vous et prévenez la direction. Ne pas hésiter à voir un médecin et envoyer votre feuille d'arrêt maladie à la FOL.

D'autre part, un **protocole spécifique COVID-19** d'entretien quotidien de tous les locaux du centre sera effectué par du personnel municipal en tenant compte de toutes les nouvelles mesures.

Pour les mercredis : La municipalité met en place 2 agents d'entretien

- De 11h à 18h
- De 15h à 18h

Pour le périscolaire : Le nettoyage se fera fait après notre départ. Lors des passages aux toilettes, l'équipe d'animation se chargera de désinfecter les lieux après chaque utilisation.

Concentrez-vous sur ce que vous faites pour rester en sécurité

II. REGLE DE VIE AVEC LES ENFANTS

Ces règles viennent se greffer en complément de celles existantes.

- 1. Je me lave les mains** : en arrivant à l'école, à chaque récréation, avant et après le déjeuner, en rentrant chez moi. + toutes les heures. + avant et après le passage aux toilettes.
Je verse du savon sur mes mains mouillées et je frotte les paumes, le dessus des mains et les poignets pendant plusieurs secondes.
Je frotte bien entre les doigts en entrelaçant mes mains.
Je frotte chaque doigt en tournant ma main autour.
Je nettoie mes ongles en les frottant contre ma paume
Après avoir rincé mes mains, je les essuie avec un essuie-main jetable ou je les laisse bien sécher à l'air libre.
- 2. J'évite de me toucher** les yeux, le nez et la bouche. Facile à dire, mais c'est difficile de se retenir, car c'est un réflexe : en moyenne, on se touche le visage 3000 fois par jour !
- 3. Je tousse et j'éternue** en me couvrant la bouche avec le pli de mon coude. Sinon, les microbes que j'expulse en toussant ou en éternuant restent sur ma main, et je dépose des microbes partout !
- 4. Je n'échange pas des objets** comme les stylos, les verres, les gourdes, les couverts, les téléphones, les manettes de console... Moi ou quelqu'un d'autre les a touchés, donc ils ne sont pas propres.
- 5. Je garde mes distances** Je reste au moins à un mètre des autres. Et pas de bise ou de poignée de main. On peut se dire « Salut ! » en parlant, c'est sympa aussi !
- 6. J'utilise des mouchoirs** en papier et je les jette immédiatement après utilisation. Je ne les garde pas dans ma poche ! Je me lave les mains après m'être mouché

7. Je ne bois pas au robinet : j'utilise ma bouteille ou je demande un verre jetable.

Quelques conseils :

Que faire si l'enfant est inquiet, anxieux ou paniqué de l'école, du péri du centre à cause de rumeurs qu'ils ont entendu ?

Il est important d'expliquer à l'enfant, là aussi dès le départ, que face à la situation actuelle, comme à beaucoup d'autres, certaines personnes peuvent raconter n'importe quoi. Et que donc, s'il entend des choses qui l'inquiètent, il ne doit pas les prendre « pour argent comptant », mais venir en parler, pour savoir si elles sont vraies.

Les enfants, surtout les plus petits, n'ont pas les ressources suffisantes au niveau cognitif et affectif pour comprendre et intégrer tout ce qui se passe autour d'eux. Ils sont bien davantage bouleversés par les réactions de leur entourage que par la réalité. **Adapter son discours à l'âge de l'enfant.**

Enfin et surtout, gérer votre propre anxiété.

III. FONCTIONNEMENT

3.1 Organisation dans les locaux

Pour les accueils :

Nous avons prévus (en partenariat avec la municipalité) des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation sociale, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil.

Les horaires de sortie seront échelonnés. Les familles peuvent récupérer leurs enfants à l'heure qu'ils souhaitent en sonnant sur l'interphone. Une note aux familles sera affichée à l'entrée de l'établissement. Un marquage au sol est installé devant l'accueil de manière à inciter parents et enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum. Si la configuration des locaux et la sécurité le permettent, deux accès simultanés sont organisés. (A voir avec la municipalité)

Les périscolaires du soir continuent à fonctionner dans les mêmes lieux qu'auparavant.

Pour les mercredis, le centre fonctionne dans les locaux maternels et primaires de l'école Marcel Pagnol.

- Accueil du matin (pour les mercredis)

Les enfants des maternelles rentrent du côté maternelle et les primaires du côté primaire. L'entrée des enfants par le portail, se fait un par un, en file indienne, en respectant une distance physique d'au moins un mètre.

Les enfants suivront un parcours qui les conduira à une table disposée devant la porte des WC où ils devront se laver les mains. Ce moment sera sous la surveillance d'un animateur porteur d'un masque.

Puis chaque enfant sera récupéré par son animateur dans un lieu identique pour la journée (la salle est mise en place par les animateurs dès leur arrivée sur les locaux : 1 table et une chaise sont attribués par enfant pour la durée de leur présence)

Le cheminement à l'intérieur des locaux est organisé en marche en avant pour éviter le croisement et matérialisé par un fléchage au sol.

- Accueil du soir pour les mercredis et périscolaire

Nous allons échelonner au maximum l'accueil des familles en fin de journée. L'accueil débute à partir de 16h30.

Pour les mercredis : 2 accueils spécifiques : l'un en primaire et l'autre en maternelle. Les uns derrière les autres (distance d'un mètre) les parents se présentent à l'accueil. L'enfant est appelé par talkie. Il récupère ses effets personnels et se lave les mains. Nous appellerons un enfant par un enfant afin qu'ils ne se croisent le moins souvent.

Pour le périscolaire : même fonctionnement sans oublier le lavage des mains.

Talkie-walkie : à remettre à la direction le soir après l'avoir désinfecté avec une lingette

- La journée ou le périscolaire du soir

Les groupes d'enfant sont fixes d'un jour sur l'autre (pas de croisement des groupes pour éviter les contaminations.). Les groupes seront déjà établis par la direction.

Pour le périscolaire : les enfants seront récupérés par groupe.

- Maternelle Sandro : récupération dans les classes
- Primaire Sandro : comme auparavant
- Maternelle Pagnol : Les Atsem emmènent les enfants dans la salle polyvalente
- Primaire Pagnol : comme auparavant.

Pour les mercredis : Les mineurs provenant d'écoles différentes pourront être reçus au sein d'un même accueil. Cependant, la constitution des groupes d'activités devra être opérée en rassemblant les jeunes d'une même école ou groupe scolaire dans la mesure du possible.

En intérieur : 1 groupe de 10 enfants par animateur dans une salle (même salle- même animateur- même groupe- même chaise nominative pour la journée)

Un parcours sera prédéfini pour sortir, aller aux toilettes, aller à la salle de restauration.

Dans les salles, les chaises sont limitées et disposées de façon à éviter le face à face et à un mètre.

Pas plus de 10 enfants par salle.

Les portes sont laissées ouvertes le plus possible pour éviter le contact avec les poignées.

Les temps extérieurs dans la cour se feront à tour de rôle. Pas plus de 2 groupes en extérieur (ce roulement sera géré par la direction)

Il n'y aura pas de croisement de groupes dans la cour.

Les jeux autorisés seront ceux qui limiteront essoufflements ou sans contacts.

Après une première journée de reprise (le mercredi 13 mai), nous avons décidé de demander aux familles, si possible, de fournir des crayons, feutres et jeux personnels à leur enfant afin d'éviter tout échange et élargir notre panel d'activité.

Les repas s'effectuent tous ensemble (2 enfants par table, qui ne sont ni face à face, ni cote à cote) dans la salle de restauration en conservant les distances de sécurité. Selon le nombre d'enfant accueillis, il se peut

que nous procédions à plusieurs services (pas le premier mercredi). Les animateurs mangent en suivant les mêmes règles.

Pour les maternelles : (les mercredis)

La sieste pour ceux qui en ont besoin se déroulera dans la salle avec le reste du groupe d'enfants. Des lits « barquettes nominatives », facilement nettoyables, seront attribués et désinfectés quotidiennement.

Les gouters s'effectuent à l'extérieur pour les primaires (préau balisé en 2 groupes) et dans la polyvalente ou à l'extérieur pour les maternelles.

Les effets personnels des enfants : le sac est placé dans la salle de l'enfant à un endroit bien précis défini par l'animateur du groupe.

La pause des adultes pour les mercredis : se fera à tour de rôle. Il sera remplacé par l'adjoint ou la directrice ou animateur tournant.

Nos activités seront organisées de telle sorte que les groupes d'enfants ne se croisent ni dans les accueils du matin ou du soir, lors du déjeuner et lors des activités intérieures et extérieures.

En cas d'oubli urinaire chez un enfant : Même procédure qu'auparavant en vous munissant en plus de gants de protection. Utilisation des rechanges personnels autant que possible. Remettre les effets souillés dans un sac poubelle et dans le sac de l'enfant.

Toutes affaires oubliées par les enfants et le personnel seront stockées dans un sac poubelle et mis en quarantaine.

Le lavage des mains : il sera réalisé, à minima : A l'arrivée, avant de rentrer dans la salle, avant et après les jeux extérieurs, avant et après chaque repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés, et le soir avant de partir de l'école. Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Les salles d'activités seront équipées en flacons ou distributeurs de solution hydro alcooliques pour les animateurs. Pour les enfants, lavage de mains classique.

L'utilisation des sanitaires sera limitée à deux enfants à la fois ; il conviendra de ne pas s'attarder dans cet espace.

Pour le périscolaire : Nettoyage des WC systématiquement après utilisation par les animateurs. (Chasse tirée et désinfectant sur la lunette des toilettes, sur poignée et poussoir)

Eviter la contamination des surfaces collectives : Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc... sont pour l'instant interdits. Nous verrons dans un second temps comment on peut fonctionner.

Dans le cas où cela arrive : le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel devront être effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.

La distanciation physique : La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination

respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc...)

Les salles attribuées par la municipalité

➤ Périscolaire Sandro :

Maternelle : salle polyvalente et toilette

Primaire : salle polyvalente, toilette intérieure. Extérieure : cours + Toilette

➤ Périscolaire Pagnol :

Maternelle : salle polyvalente et toilette + préau

Primaire : salle polyvalente toilette extérieure

- Mercredis : Idem Pagnol

3.2 Fonctionnement de l'équipe

Une réunion de pré-rentree a été mise en place via l'application ZOOM afin de respecter les mesures de distanciation sociale.

Nous avons décidé par la suite de pérenniser ces réunions en vidéo conférence afin de donner les nouvelles informations et répondre aux différentes questions de l'équipe. D'autre part, chaque animateur prépare son planning d'activité qui est validé par la direction.

Un planning de présentiel est mis en place chaque semaine.

Pour le mercredi l'accueil se situant sur le groupe scolaire Pagnol, nous devons d'une semaine à l'autre apporter les différents dossiers administratifs obligatoires afin d'être en accord avec la législation DDCS, en plus de tout le petit matériel nécessaire aux activités (photocopies....), trousse à pharmacie, bureautique, et matériel nécessaire COVID (masques de secours, gants gel hydro alcoolique, désinfectant....)

IV. LES ACTIVITES

Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil, et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.

Les activités doivent être organisées par petits groupes de 10 enfants maximum.

Le programme d'activités proposé devra tenir compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Devront être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée devra faire l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles

Les activités possibles : voir Simon qui fera passer les documents par mail

D'autres pistes seront évoquées pour que les enfants puissent respecter les distances de sécurité, tout en s'amusant et « *sans oublier de travailler sur la socialisation, car c'est important de ne pas oublier de favoriser l'échange, même ou distancié* ».

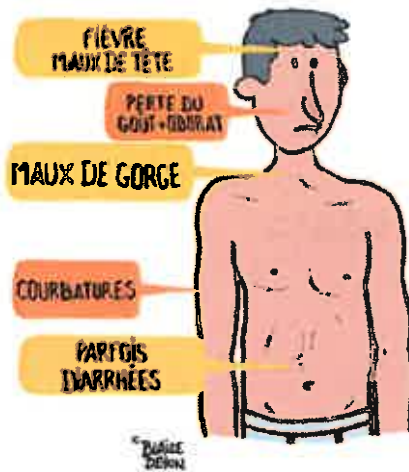
Annexe 1 : Les bons réflexes

Je travaille en situation de pandémie



Coronavirus
COVID-19

SYMPTÔMES



TRANSMISSION



DISTANCE SOCIALE



GESTES BARRIÈRE



Annexe 2 :

FICHE DE LIAISON ENFANT MALADE Périscolaire et mercredi

DATE :

Heure :

LIEU :

Groupe

L'ENFANT :

Présente les symptômes suivants

Sensation de fièvre :

Toux :

Mal de gorge :

Essoufflement :

Mal de ventre :

Fatigue :

Autre :

Le directeur, l'animateur, autre :

A joint la famille : Père : Mère : Autre :

Pour demander une prise en charge rapide de l'enfant

SAMU/POMPIER(*) appelé : Oui Non

Problèmes éventuellement évoqués :

.....

.....

La famille : Père Mère Autre :

A récupéré l'enfant au centre ou au périscolaire (*) (préciser l'heure) :

Les conseils préconisés dans le protocole sanitaire ont été donnés à la famille.

Consultation médicale, respect strict des gestes barrières, retour à l'école après avis médical.

En cas de test positif avertir la directrice et la Mairie.

(*) Barrer la mention inutile



PROTOCOLE SANITAIRE REOUVERTURE SALLE DES JEUNES DE SALERNES



Le 20 mai 2020

Introduction :

Depuis le 12 mai 2020, la réouverture des accueils collectifs de mineurs intervient de manière progressive. Les accueils de loisirs sans hébergement tels que les accueils périscolaires et extrascolaires, les accueils de jeunes peuvent reprendre leur fonctionnement.

Le calendrier de la reprise est le suivant :

- 12 mai pour les mineurs reçus dans les écoles maternelles et élémentaires sur tout le territoire ;
- 18 mai, en zone verte, pour les autres mineurs.

Les organisateurs peuvent donc redémarrer leurs activités pour les publics identifiés aux dates susmentionnées. L'accueil prioritaire au sein des ACM pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, quel que soit leur âge, est maintenu.

Ce protocole repose sur les textes élaborés par les autorités sanitaires du pays. Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture de la salle des jeunes après la période de confinement.

Il reprend les thématiques suivantes :

- Accueil des jeunes
- Aménagement des salles
- Gestion de la circulation des jeunes dans la structure
- Organisation des Activités sportives et culturelles
- Nettoyage/désinfection des locaux

Ce protocole repose sur cinq principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La communication, l'information et la formation

Les familles ont un rôle important à jouer lors de cette nouvelle étape. En effet, elles doivent s'engager à ne pas autoriser leurs enfants en cas de suspicion de Covid-19 à venir à la salle des jeunes et de les garder à la maison. Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents sont invités à prendre sa température avant le départ pour la salle des jeunes. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), le jeune ne doit pas prendre part aux activités organisées et ne peut être accueilli.

Il en sera de même pour le personnel présentant des facteurs de risque ne doivent pas venir sur leur lieu de travail.

La salle des jeunes sera équipée de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des jeunes ou du personnel dès qu'ils présenteront des symptômes au sein de la structure.

Consignes générales

Petits rappels des consignes générales de sécurité et des gestes barrières :

- Appliquer les gestes barrières.
- Mettre à disposition des masques pour le personnel et les jeunes
- Maintenir de la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Éviter de parler fort en face des collègues (se positionner en côte à côte plutôt qu'en face), et choisir un lieu ouvert (préau, extérieur) plutôt qu'une salle fermée.
- Procéder au lavage des mains toutes les 2 heures (eau-savon préférentiellement pour ne pas épuiser le stock de gel hydroalcoolique) même si des gants sont portés.
- Afficher les consignes
- Attribuer des zones de jeu par le biais de consignes claires.
- Éviter le matériel partagé par plusieurs personnes, préférer un matériel individuel ou personnel
- Réduire l'effectif de jeune présent
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de la structure.
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises.

Accueil des jeunes

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Cependant, il est fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières à un effectif maximum de 10 jeunes. Le respect de la distanciation physique nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités entraînent, de fait, cette limitation.

La constitution des groupes d'activités sera opérée, dans la mesure du possible, en rassemblant les jeunes d'un même établissement.

L'accueil des jeunes sera organisé de la manière suivante :

- Accueil des jeunes à l'entrée de la salle pour filtrer les arrivées et le flux de personnes et rappeler les gestes barrières de sécurité.

- Port du masque obligatoire pour le personnel et les jeunes. Les masques pour les jeunes ne seront pas fournis par la salle des jeunes, néanmoins des masques y seront disponibles. La salle des jeunes fournira les masques pour le personnel.
- Nettoyage des mains au gel hydroalcoolique
- Matérialisation de la distanciation physique dans la file d'entrée
- Deux points d'accueil les samedis en fonction du groupe d'âge des jeunes 11-13 ans salle de jeux, 14-17 ans salle principale. Matérialisation par un affichage visible de l'extérieur.
- Maintien des portes d'accès grandes ouvertes pour éviter les manipulations
- Pointage des jeunes à leur arrivée et à leur départ par le personnel pour éviter toute manipulation des feuilles et stylos
- Information aux familles du déroulement, des précautions mises en place, du nombre de public accueillis, ...

Les jeunes seront accueillis selon le planning suivant :

- Mercredi : Accueil ou sortie en petit nombre et par groupe identifié (voir constitution des groupes)
- Jeudi : accompagnement aux devoirs pour les 11-12 ans, de 17h00-18h00 et de 18h00-19h00 sur inscription en petit groupe
- Vendredi : accompagnement aux devoirs pour les 13-15 ans de 17h00-18h00 et de 18h00-19h00 sur inscription en petit groupe
- Samedi : Sortie Nature en petit nombre et par groupe identifié (voir constitution des groupes)

Aménagement des espaces

Il est demandé aux organisateurs de privilégier l'organisation des activités dans les écoles ou des locaux proches de ces dernières afin de limiter les déplacements de mineurs.

Aussi, la reprise des actions de la salle des jeunes sont menées au sein de l'accueil de loisirs pour les raisons suivantes :

- proximité avec l'arrêt de bus transportant les collégiens
- pas de brassage de personnes avec les sorties des écoles et les enfants pratiquant une activité physique sur le complexe Sandro
- pas de partage de salle avec la mission locale ou les événements mis en place par la collectivité (élection, ...)
- point d'eau en nombre suffisant contrairement aux locaux actuels

L'organisateur doit respecter strictement les recommandations sanitaires ci-après aussi la commune doit s'engager à assurer :

- le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé avec une plus grande fréquence (deux fois par jour).

- la désinfection des objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, lécas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) quotidiennement avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]).
- qu'il y est des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains à proximité des lieux d'accueil et d'activités. La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydro alcoolique ou de savons pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).

L'équipe pédagogique s'engage à ce que :

- les salles d'activités soient équipées en flacons ou distributeurs de solution hydro alcooliques. Ces derniers sont utilisés par les mineurs sous le contrôle d'un encadrant
- le lavage des mains soit fait à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable, soit réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit-être aussi pratiqué lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés

L'équipe pédagogique prévoit des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les jeunes permettant de respecter les règles de distanciation sociale, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil.

- modalités d'occupation en fonction du nombre de jeunes présents
- une distance d'au moins un mètre entre les tables et les zones de jeux. Une désinfection après chaque utilisation sera effectuée (baby-foot, air hockey, ping pong...)
- neutralisation d'une partie du matériel non indispensable par un affichage
- limitation des déplacements à l'intérieur de la salle
- mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la salle. Matérialisation au sol.
- mise à disposition dans tous les espaces de gel hydro alcoolique
- port du masque par tous obligatoire
- aération régulière des salles

Utilisation des Sanitaires

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires au nombre maximum cabinets et/ou urinoir présents.
- Demander aux jeunes de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes dans la mesure du possible en fonction du personnel présent.

- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux jeunes et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...).
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.
- S'assurer de la désinfection des lieux après chaque passage.

Mise en place d'activités sportives et culturelles

- Les activités sont organisées par petits groupes de 12 jeunes maximum.
- Les groupes sont constitués pour toute la durée de l'accueil et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.
- Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Les activités permettent de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
- Lors d'échanges de matériel pédagogique, le lavage des mains et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.
- Les activités, y compris celles de plein air, sont organisées dans l'enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit.
- Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil ne rassemblent pas plus de 10 personnes, encadrants compris.
- Les sorties à proximité du lieu d'accueil sont autorisées dans les bibliothèques, petits musées, parcs et jardins qui sont ouverts, sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès à ces équipements. Le groupe en sortie ne peut rassembler plus de 10 personnes, encadrants compris.
- Est privilégié le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de la structure.
- L'organisation d'activité de plein air est conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.
- Les activités physiques et sportives sont organisées dans le respect de la distanciation physique (au moins un mètre entre deux personnes) et des mesures d'hygiène. La distanciation physique imposée est de cinq mètres pour une activité physique et sportive modérée. Elles sont organisées dans l'enceinte de la structure ou à proximité immédiate de celle-ci. Si elles sont organisées à l'extérieur de l'accueil, elles ne peuvent pas rassembler plus de 10 personnes, encadrement compris.

Transport

- Les règles de distanciation sociale s'appliquent aux transports proposés dans le cadre des ACM, lors des sorties pour les cars des compagnies privées.
- Le trafic utilisé pour la plupart des sorties organisées par la salle des jeunes doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.
- Nettoyage du véhicule (volant, poignées, tableau de bord, clés, commande manuelle des hayons et l'ensemble de l'habitacle) par le conducteur en fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.
- L'utilisation des transports en commun est proscrite durant la première phase du déconfinement.
- Mettre à disposition un flacon hydro alcoolique ou une réserve d'eau avec savon ou des lingettes désinfectantes, dans chaque véhicule afin d'assurer un lavage régulier de mains.
- Port du masque obligatoire pour tous les jeunes

La restauration

- Les repas lors des soirées seront amenés par les jeunes.
- Les éventuels déplacements aux fast-foods se font au drive et les repas sont consommés à la salle des jeunes.
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas. Les distances de sécurité sont assurées.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un jeune

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat du jeune avec un masque
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents
- Prévenir les responsables de la FOL et de la mairie
- Nettoyage des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information aux responsables de la FOL et de la collectivité
- Suivi de la famille dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin

2- En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information aux responsables de la FOL et de la collectivité

PROTOCOLE JOURNEE TYPE A l'attention de l'Equipe

horaires	action	Qui ?	Comment ?
7h – 7h15	ARRIVEE DU PERSONNEL (EQUIPE1)	Directeur	Consulter le cahier de liaison ✓ Lavage des mains avec gel hydro alcoolique + tapis Pédiluve + Port du masque OBLIGATOIRE POUR TOUS
		Animateurs	Transmission infos du jour + contrôle mobilier dans les classes d'affectation. ✓ Lavage des mains avec gel hydro alcoolique+ tapis Pédiluve + Port du masque OBLIGATOIRE POUR TOUS
7h30/8h30	ARRIVEE ENFANTS	Directeur	➤ Accueillir l'enfant et l'adulte accompagnant. ➤ L'enfant se lave les mains avec le gel hydro alcoolique présent sur la table d'accueil et passe sur le tapis rouge de désinfection pour les chaussures ➤ Echange d'informations utiles (présence Périscolaire Soir, heure de sortie anticipée, autres...)
			➤ Cocher le nom, prénom de l'enfant + accompagnant sur le registre de présence Journalier ➤ Si présence PAI, récupérer le panier repas de l'enfant et le mettre dans le frigo dédié (salle des maîtres/Atsem)
8H40	AFFECTATION ENFANTS	Enfant + animateur	➤ chaque enfant est dirigé dans la salle de classe dédiée en fonction de son niveau scolaire et s'installe à sa table identifiée par une étiquette nominative (1,50M de distance entre les tables)
			➤ 5 enfants maximum/classe + 1 adulte encadrant. ➤ L'animateur est dédié à ce groupe d'enfants et évolue avec eux tout au long de son temps d'intervention. Il est responsable de son groupe et en charge de faire respecter les consignes d'hygiène, de sécurité et gestes barrières.
9H – 9H30	ACTIVITE MATIN	Enfant + Animateur	Activité soit à la carte soit en semi autonomie avec les enfants Chaque enfant a une table de jeux, une tablette scolaire, des jouets et du matériel fongible qui lui sont propres et dédiés. AUCUN ECHANGE DE MOBILIER NI MATERIEL ENTRE ENFANTS sauf si l'activité proposée le prévoit.

10H	HYGIENE ENFANTS RECREATION	Enfant + animateur	➤ Passage toilettes des enfants un par un + lavage des mains ➤ Désinfection des toilettes (cuvette, robinet, distributeur savon) avec produit virucide par l'animateur. ➤ Temps de récréation organisé en extérieur minuté (voir planning /rotation des classes)
10h40	HYGIENE ENFANTS	Enfant + animateur	➤ Passage toilettes des enfants un par un + lavage des mains + tapis pédiluve chaussures ➤ Désinfection des toilettes (cuvette, robinet, distributeur savon) avec produit virucide par l'animateur.
10h45 – 11h30	ACTIVITE SUITE	Enfant + animateur	➤ Retour dans la classe et poursuite d'activité avec les autres enfants.
11h30	HYGIENE ENFANTS	Enfant + animateur	➤ Passage Toilettes + lavage des mains ➤ Désinfection des sanitaires (lavette + produit virucide) par l'animateur
12H	DEPART EQUIPE 1 ARRIVEE surveillant Cantine	Directeur + animateurs+ surveillants cantine	➤ Lavage des mains avec gel hydro alcoolique + Port du masque OBLIGATOIRE ➤ Transmission d'informations entre directeurs/animateurs/surveillants
12H – 12H45	REPAS	Enfant + Surveillant Cantine	➤ Les enfants déjeunent dans la classe dédiée. ➤ Les pique-nique froids sont fournis par la Commune et servis individuellement. Aucune manipulation des denrées alimentaires par l'adulte.
12h45	HYGIENE ENFANTS	Enfant + surveillant cantine	➤ Passage Toilettes + lavage des mains ➤ Désinfection des sanitaires (lavette + produit virucide)
13H	ARRIVEE EQUIPE 2 TEMPS CALME/SIESTE	Animateur	➤ Lavage des mains avec gel hydro alcoolique +passage pédiluve + Port du masque OBLIGATOIRE à l'arrivée de l'Equipe 2. Prise de température des adultes. ➤ Temps calme dans la salle / récréation en extérieur minutée ou sieste pour les petits ➤ Les lits sont identifiés par des étiquettes portant le nom de l'enfant (draps, lit). ➤ Les lits doivent être séparés de 2m les uns des autres. ➤ Prise de température de l'enfant avant le coucher ➤ Surveillance permanente du dortoir
14h	HYGIENE ENFANTS	Enfant + animateur	➤ Passage Toilettes + lavage des mains ➤ Désinfection des sanitaires (lavette + produit virucide) par l'animateur

14h15 – 15h	ACTIVITE APRES MIDI	Enfant + animateur	➤ Activité en extérieur dans la cour si l'enfant le souhaite ➤ Activité ou utilisation du TBI, tablettes personnalisées.
15H10	HYGIENE ENFANTS RECREATION	Enfant + animateur	➤ Passage toilettes des enfants un par un + lavage des mains ➤ Désinfection des toilettes (cuvette, robinet, distributeur savon) avec produit virucide par l'animateur. ➤ Temps de récréation organisé en extérieur minuté (voir planning /rotation des classes)
16H	HYGIENE ENFANTS	Enfant + animateur	➤ Passage toilettes des enfants un par un + lavage des mains + tapis pédiluve chaussures ➤ Désinfection des toilettes (cuvette, robinet, distributeur savon) avec produit virucide par l'animateur.
16h10 – 16h30	ACTIVITE SUITE	Enfant + animateur	➤ Retour dans la classe et poursuite d'activité avec les autres enfants.
16H30/19h	DEPART ENFANTS	directeur	➤ Avant l'ouverture de l'accueil du soir : ➤ Lavage des mains des personnels + enfants + passage tapis pédiluve chaussures ➤ Vérification des identités des personnes venant chercher l'enfant. ➤ Retour d'infos à l'adulte (Journée, repas, Péricolaire J+1)
	DEPART PERSONNEL	Directeur + animateur	➤ lavage des mains avant sortie OBLIGATOIRE

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS SUR LES TEMPS PERICOLAIRES ET PAUSES MERIDIENNES

CENTRE DE LOISIRS DE TOURVES

L'épidémie due au coronavirus Covid-19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

L'ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Les différentes modalités

- Accueil des enfants entre 7h30 et 8h15
- Accueil sous forme de garderie.
- Utilisation d'un local unique : la salle du restaurant scolaire,
- Accessible aux familles dont les deux parents travaillent ou famille monoparentale sur présentation d'un justificatif (inscriptions faites par la Mairie)
- Les parents doivent prendre la température de leurs enfants avant de venir (supérieur ou égal à 37,8°C, l'enfant restera à la maison)
- Les locaux (salle étant utilisé que pour la garderie et toilettes) seront nettoyés et désinfectés avant et après le passage des enfants (soit à 8h15 et 18h30) en insistant sur les points contact,
- Les enfants devront se laver les mains à leur arrivée et avant leur départ en classe ou à la maison,
- De la solution hydro-alcoolique sera tout de même à disposition si besoin,

Rôle de chacun

MATIN :

- Port du masque obligatoire
- La directrice accueillera les enfants au portail. Elle restera au portail tout le long de l'accueil afin que le flux des arrivées soit fluide et qu'il n'y est pas d'attente,
- 2 animateurs seront dans la salle du réfectoire afin d'accueillir les enfants et de leur faire respecter les gestes barrières.
- Chaque enfant qui arrive doit se laver les mains.
- Des kits d'activités seront distribués aux enfants,
- Dès fermeture à 8h15, les animateurs feront passer aux toilettes les enfants 1 par 1 pour se laver les mains.
- Ils accompagneront ensuite les enfants aux écoles en maintenant toutes les mesures barrières, (Cf. horaires de chaque classe)
- Une fois les enfants en classe, les animateurs retournent au réfectoire afin de désinfecter les kits et de les ranger. Sprays et lingettes seront à disposition.

SOIR :

- Port du masque obligatoire,
- Les animateurs seront 4 en plus de la directrice,
- Les récupérations s'effectueront en fonction des horaires écoles dès 16h15 (1 animateur par site et 2 à l'annexe),
- Les enfants seront amenés dans la salle unique d'accueil en maintenant toutes les mesures barrières,
- Les enfants iront se laver les mains 1 par 1,
- Ils seront installés à tables tout en respectant les mesures barrières,
- Le gouter sera distribué, débarrassé et les tables désinfectées par les animateurs
- Les enfants se laveront les mains 1 par 1 après le goûter,
- Les kits seront distribués
- Les parents pourront rentrer par le portail bleu de la cantine scolaire.
- Ils devront respecter le marquage au sol, qui indiquera le sens de la file et les espaces à respecter entre eux.
- La directrice les attendra sur un bureau et leur fera signer une décharge.
- Les enfants informés de leur départ, devront alors se laver les mains et rejoindre la directrice qui les remettra à leurs parents,
- Compte tenu de la distanciation physique, il est nécessaire de transmettre toutes les informations aux familles via le cahier de liaison

Planning type matin

7h30	Ouverture de l'accueil
	Lavage des mains à l'arrivée des enfants
	Installation dans la salle avec distanciations physiques
	Distribution d'un Kit de matériel, à chaque enfant (il sera désinfecté à la fin de l'accueil)
8h10	Préparation au départ en classe
	Lavage des mains des enfants pour le départ
8h15	Accompagnement aux écoles individualisées.
	1 animateur et la directrice accompagnent les maternelles et les enfants de l'annexe en respectant les distanciations physiques
	1 animateur accompagne les primaires en respectant les distanciations physiques
8h40	Les derniers enfants sont entrés en classe. Les animateurs retournent au restaurant scolaire afin de désinfecter les kits de matériel des enfants.
9h	Fin du service

Planning type soir

16h15	Arrivée des animateurs sur les 3 sites; annexe, école maternelle et école primaire, pour récupérer les enfants.
	Transfert dans la salle unique d'accueil
	Lavages des mains des enfants
	Installation dans la salle avec distanciation physique
	Distribution du goûter
	Débarrassage du goûter
	Désinfection des tables
	Lavage des mains des enfants
	Distribution des kits d'activités et jeux extérieurs individuels
17h30	Début de l'accueil des parents
	Lavages des mains des enfants avant de partir
	Transmission des infos aux familles
18h30	Fin du service
	Nettoyage et désinfection de la salle par les services de la collectivité

LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Le restaurant scolaire :

- 4 agents de restauration collective en charge de la confection des repas froids et chauds à destination des élèves, des enfants et personnels de la crèche, des personnes âgées à domicile,
- Se chargent également de la plonge, du nettoyage et de la désinfection de la salle de restauration (elle ne sera utilisée que pour les élèves du CE1 au CM2) mais aussi du matériel et de la cuisine,
- Application des mesures barrières et continuité des normes HACCP,
- Présence de deux animateurs dans le réfectoire en charge de la récupération et de l'accompagnement des enfants, de la surveillance dans le réfectoire,
- 4 services (CE1, CE2, CM1 et CM2)
- Repas froids jusqu'à nouvel ordre
- Les animateurs auront en charge uniquement les CE1, CE2, CM1 et CM2
- Délimitation de 3 zones d'activités dans la cour par classe + 1 zone d'attente pour le restaurant scolaire

Rôle des animateurs

- Les récupérations s'effectueront en fonction des horaires écoles dès 11h30
- Les animateurs seront attribués à un niveau scolaire. Ils les surveilleront durant leur récréation et le repas.
- Les animateurs devront veiller à ce que les gestes barrières soient respectés, ils seront aussi là pour discuter, rassurer les enfants et répondre à leur questionnement et interrogation,
- Un ordre de passe et des horaires sont à respecter (CF. tableau horaires)
- Arrivés au restaurant scolaire, les enfants se laveront les mains
- Les enfants récupèrent leur plateau au self tout en respectant les mesures barrières
- Les enfants seront assis tout en respectant les mesures barrières
- Les animateurs devront servir de l'eau aux enfants, vérifier qu'ils mangent bien et qu'ils respectent les gestes barrières,
- Une fois le repas terminé, les enfants se laveront les mains avant d'être raccompagnés dans la cour, et qu'un autre groupe ne vienne manger.

- La directrice aura un rôle « volant » afin de tourner sur le groupe et de gérer les imprévus ou bobos éventuels.
- La désinfection et le débarrassage des locaux se fera entre chaque service par le personnel de la collectivité.
- Chaque groupe devra rester dans sa zone
- L'animateur de chaque groupe qui fermera la marche devra désinfecter chaque poignée de porte et interrupteur utilisé. Un spray et des lingettes seront à disposition.

LES HORAIRES CONCERNANT LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

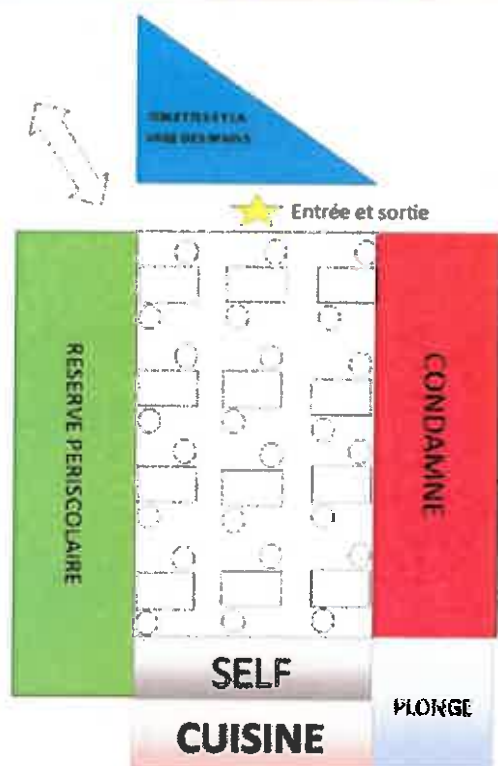
	MATIN		PAUSE MERIDIENNE		APRES-MIDI	
	entrée en classe	sortie de classe	pause méridienne	prise du repas	entrée en classe	sortie de classe
CP annexe	8h20	11h30	11h30 / 13h30	12h15	13h20	16h30
CE1	8h20	11h30	11h30 / 13h45	12h00	13h30	16h20
CE2	8h25	11h35	11h30 / 13h45	12h20	13h35	16h25
CM1	8h30	11h40	11h30 / 13h45	12h40	13h30	16h30
CM2	8h40	11h45	11h30 / 13h45	13h00	13h40	16h40

LES HORAIRES CONCERNANT LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE

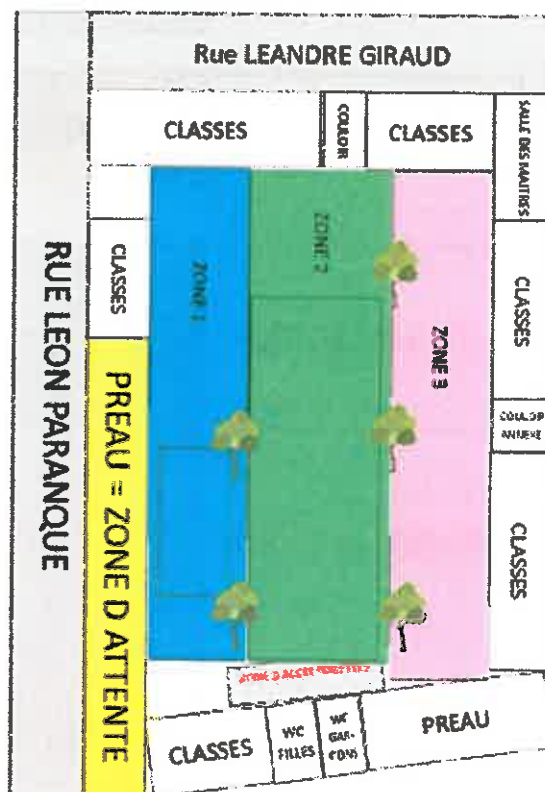
	MATIN		PAUSE MERIDIENNE		APRES-MIDI	
	entrée en classe	sortie de classe	pause méridienne	prise du repas	entrée en classe	sortie de classe
TPS-PS	8H20 / 8H30	11H30	11H30 / 11H40	11H50 / 12H20	13H20 / 13H30	16H30
PS	8H10 / 8H20	11H30	12H00 / 12H10	11H30 / 12H00	13H20 / 13H30	16H20
PS-MS	8H20 / 8H30	11H20	12H10 / 12H20	11H40 / 12H10	13H20 / 13H30	16H30
GS MIGEON	8H10 / 8H20	11H40	11H55/12H10 - 12H40/12H50	12H10 / 12H40	13H30 / 13H40	16H20
GS FRIMIN	8H30 / 8H40	11H40	11H40/11H55- 12H30/12H40	12H00 / 12H30	13H30 / 13H40	16H40

LES ZONES D'ACCUEIL ET D'ACTIVITÉS

Dans le restaurant scolaire (24 places)



Dans la cour de l'école élémentaire



EMPLOI DU TEMPS EQUIPE D'ANIMATION DECONFINEMENT 2020

EQUIPE					
HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 - 9H00	SAMI MAEVA	GWEN THYPHANIE		ZINA ALEXIA	LUCILLE JEANNE
9H00 - 11H30					
11H30 - 14H00	TOUS	TOUS		TOUS	TOUS
14H00 - 16H15					
16H15 - 18H30	SAMI MAEVA GWEN THYPHANIE	GWEN THYPHANIE ZINA ALEXIA		ZINA ALEXIA LUCILLE JEANNE	LUCILLE JEANNE SAMI MAEVA
TOTAL HEURES PAR PERSONNE SUR LA SEMAINE					
16H00					

GROUPE DE CANTINE ET LIEU DE RECUPERATION

NIVEAU	ANIMATEURS	SALLE	
		LUNDI / JEUDI	MARDI / VENDREDI
CE1	JEANNE ZINA	4	
CE2	THYPHANIE LUCILLE	1	11
CM1	ALEXIA SAMI	13	
CM2	MAEVA GWEN	10 ET 3	

